

Rapport annuel —
— 2015

Banque Tarneaud



DIRECTOIRE

au 31/12/2015

Président

Jean Dumont

Vice Président

Christian Bonhomme

MARCHÉ ENTREPRISE

Christine Querbes-Belzon

COMMUNICATION ET RELATIONS CLIENTS

Véronique Recouvrot

CONTRÔLE GÉNÉRAL

Patrick Tkasz Zurakowski

GESTION PRIVÉE

Francis Villoutreix

LOGISTIQUE ET ORGANISATION

Alain Cantin

PILOTAGE ET COMPTABILITÉ

Sébastien Grange

RESSOURCES HUMAINES

Fabien Laplagne

RISQUES

Emmanuel Urbain

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Jean-Loup Tarneaud

Vice Président

Philippe Amestoy

Membres du Conseil de Surveillance

Philippe Aymerich

Sébastien Bessoule *

Guy Brabant

Emilie Carrier-Trambouze *

Franck Gentin

Frédéric Moutaud *

Claude Nougain

Luc Richard

Caroline Tricoche

Odile Zimmermann

Secrétaire du Conseil

Catherine Bureau

* Représentant du Personnel

Sommaire

P.4	RAPPORT DU DIRECTOIRE
P.14	RÉSULTATS FINANCIERS
P.14	Bilan
P.17	Compte de résultats
P.18	Annexes aux comptes
P.27	Notes annexes au bilan et aux comptes de résultats
P.47	Renseignements concernant les filiales et les participations
P.48	Informations sur les mandataires sociaux
P.50	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
P.52	INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES
P.53	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE
P.54	RÉSOLUTIONS

Rapport du Directoire

La croissance française reste en retrait dans un contexte mondial contrasté

Le contexte économique est resté difficile en 2015. Les prévisions de croissance mondiale seraient à un niveau le plus faible depuis 2009 pénalisées par la faiblesse du commerce et le ralentissement marqué des pays émergents.

La croissance des pays émergents est aujourd'hui marquée par de fortes incertitudes. Les signes de faiblesse de l'économie chinoise et les dévaluations successives de sa monnaie au cours de l'été ont suscité l'inquiétude et contribué à une forte volatilité des marchés financiers. Ce contexte a déstabilisé l'ensemble des économies asiatiques, fortement dépendantes de l'activité chinoise. Dans le même temps, le Brésil est entré en récession et la Russie peine à sortir de la crise.

A contrario, le dynamisme de l'économie américaine s'est poursuivi en 2015 avec une consommation tirée notamment par l'appréciation du dollar. L'économie américaine affiche une progression du PIB de 2,4% et un taux de chômage au plus bas (autour de 5%). La FED a initié fin 2015 une réévaluation des taux directeurs, amorçant ainsi un début d'inflexion dans la politique monétaire conduite au cours des dernières années.

Le diagnostic économique s'améliore pour la zone euro, dont la reprise économique est sensible avec notamment des situations relativement stabilisées et désormais plus favorables en Espagne et en Italie. La dépréciation de la monnaie unique permet un rebond du commerce extérieur et l'accentuation de la politique accommodante de la BCE au cours de 2015 aura continué à soutenir l'investissement des entreprises et des ménages. Les rythmes de croissance au sein de la zone euro demeurent cependant contrastés et encore parfois fragiles, notamment en France. L'inflation reste très basse et pourrait justifier une nouvelle intervention de la BCE.

La France aura enregistré une croissance de son PIB proche de +1,1% en 2015. Cette croissance modérée intervient après une année 2014 atone (+0,2%). L'amélioration du climat des affaires et la hausse du pouvoir d'achat des ménages, porté notamment par la baisse du cours du pétrole (au plus bas depuis 2009), ont contribué à ce rebond. Le taux de chômage reste toutefois élevé (près de 11% à fin 2015) mais serait attendu en léger repli en 2016.

L'indice CAC 40, qui s'établit à fin décembre à 4 637 points, affiche une forte progression de +8,5% après une année 2014 en demi-teinte (-0,5%).

La Banque Tarneaud connaît un bon développement de ses relais de croissance

Le développement de l'épargne financière s'est poursuivi sur l'année 2015 (+ 11,4 % sur la collecte d'assurance vie et + 21,9 % sur la collecte d'OPCVM MLT). L'activité de la Banque Privée est également très dynamique avec près de 300 clients à fin décembre 2015, la croissance du PNB ressort à + 17 % par rapport à décembre 2014. La gestion sous mandat enregistre également de bons résultats avec + 9,8 % de clients et + 13 % de capitaux confiés. Enfin, l'activité de Change a connu encore un réel succès en 2015 (2,3 M€ de PNB, + 6,8 %) témoignant une expertise reconnue de la Banque Tarneaud dans ce domaine.

La Banque Tarneaud poursuit la mise en œuvre des projets du Groupe Crédit du Nord visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients, avec une attention particulière portée sur le multicanal

Ainsi l'enrichissement du poste de travail en agence se poursuit avec l'intégration de nouvelles situations de travail et de nouveaux produits et services.

La Banque Tarneaud a équipé en 2015 la totalité de ses collaborateurs de tablettes, se positionnant ainsi à la pointe de l'innovation pour accentuer sa présence auprès de ses clients et renforcer le rôle de pivot du conseiller dans la relation. Tous les conseillers entreprises de la Banque Tarneaud, fidèles à la tradition de proximité, peuvent désormais, à partir de leur tablette, présenter à leurs clients les produits et services de la banque, réaliser des simulations adaptées aux besoins des clients, récupérer et stocker des documents numérisés. Le Groupe Crédit du Nord a d'ailleurs signé un partenariat avec Morpho (Groupe Safran), leader en matière de sécurité numérique, qui lui permet de proposer à ses clients une solution de signature électronique en cours de déploiement sur les tablettes.

Avec ce même objectif d'accroître la réactivité de sa force commerciale, le Groupe Crédit du Nord a développé depuis l'année dernière une solution Webex.

Les collaborateurs de la Banque Tarneaud ont la possibilité d'organiser une visio conférence et faire intervenir à distance un spécialiste de manière vivante et interactive. Cette solution mise en place en 2013 est désormais disponible également sur les tablettes des conseillers.

Le digital contribue également à la modernisation de notre promesse relationnelle avec les nouvelles fonctionnalités proposées par les applications. Le Groupe Crédit du Nord continue aussi de déployer de nouveaux outils marketing (Big Data) afin de mieux cibler les besoins de ses clients et de s'adapter à leurs attentes avec pertinence.

De nouvelles solutions innovantes ont été développées (clavier virtuel permettant de renforcer le dispositif de sécurité, accord avec Slimpay qui vient compléter l'offre de paiement en ligne et offre Monesmart qui permet d'utiliser le smartphone comme TPE) ou sont en test (Étoile chèque qui permet de dématérialiser le bordereau de remise et un suivi depuis une application dédiée).

Le Groupe Crédit du Nord poursuit également l'enrichissement des fonctionnalités disponibles dans ses applications pour smartphone et tablettes (iPhone et Android).

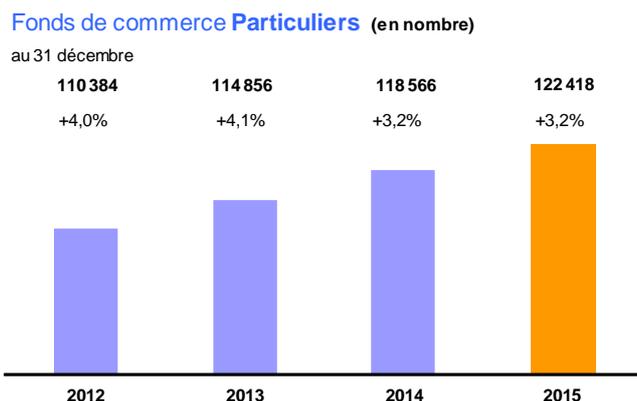
L'accès à la banque via les canaux à distance poursuit sa progression avec près de 8.000 nouveaux contrats internet ouverts en 2015.

ACTIVITÉ COMMERCIALE

Poursuite du développement du fonds de commerce

La croissance du nombre de clients actifs **Particuliers** est restée dynamique : + 3,2 %. 9.335 nouveaux clients, dont 72 % de majeurs, ont rejoint la banque en 2015.

Le taux d'équipement des clients Particuliers en produits et services de la banque demeure élevé : 70 % des nouveaux clients majeurs sont équipés d'au moins 3 produits dans les 6 mois qui suivent l'entrée en relation.

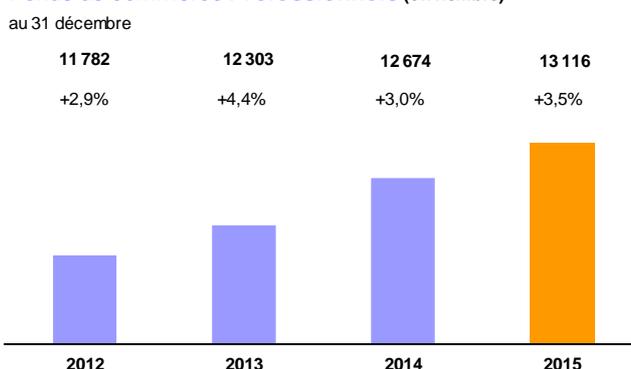


L'encours moyen de dépôts à vue des Particuliers enregistré, en 2015, une progression de + 10,5 % et l'encours moyen de l'épargne réglementée est stable dont PEL (+ 10,1 %), Livret A (+ 0,8 %), LDD (- 1,9 %) et Epargne Livret (- 6,1 %).

Dans le domaine de l'assurance-vie, la collecte brute augmente de + 11,4 % par rapport à 2014. La collecte nette est positive de 70 M€. La part des contrats en unités de compte s'établit à 20,4 %. L'encours d'assurance-vie progresse de + 9,6 % sur un an à 1,4 Md€.

Sur le marché des **Professionnels**, la conquête s'élève à 1.298 nouveaux clients. Le fonds de commerce progresse de + 3,5 %.

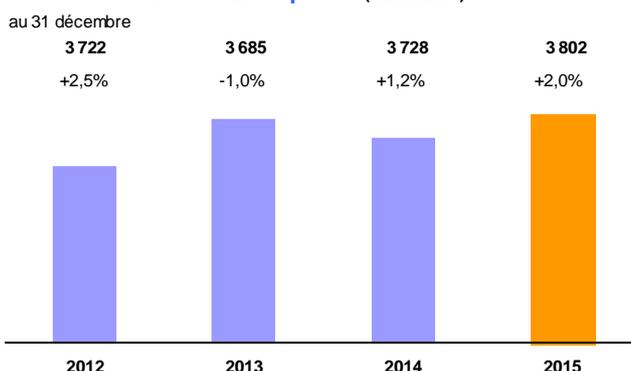
Fonds de commerce Professionnels (en nombre)



Le nombre de clients actifs (hors relations privées seules) s'établit à 10.920 fin 2015, en hausse de + 3,4 %. 72,5 % de ces clients entretiennent avec la banque une relation à la fois commerciale et privée. 49,4 % sont équipés d'au moins 4 produits.

Le fonds de commerce **Entreprises** est également en croissance, de + 2,0 %. Le nombre de comptes à vue s'établit en hausse de + 1,8 % à 4.921. 380 nouvelles entreprises sont devenues clientes en 2015. La croissance des encours moyens de dépôts à vue est de + 13,6 % sur l'année, traduisant toujours les efforts de gestion des entreprises en matière de « cash », le niveau modéré de leurs investissements, et leur désintérêt pour les placements en OPCVM monétaires.

Fonds de commerce Entreprises (en nombre)



Lancement de nouveaux produits et baromètre de satisfaction

De **nouveaux produits** et services ont été lancés en 2015 :

- Sur le marché des Particuliers et du Patrimoine, la Gestion Initiale permet à nos clients détenteurs d'un contrat d'Assurance Vie de plus de 30 K€ de bénéficier d'un pilotage par Etoile Gestion de leurs avoirs, dans le respect de leurs objectifs d'investissement. En complément, le nouveau Club Tarneaud Plus, qui propose à ses adhérents une offre de « cash back » sur leurs achats internet, vient renforcer l'attractivité de la convention Tarneaud Plus.
- Sur les marchés des Professionnels et des Entreprises, l'offre Santé Collective permet aux employeurs de satisfaire à leur obligation de proposer une complémentaire santé à l'ensemble de leurs salariés à compter du 1er janvier 2016.

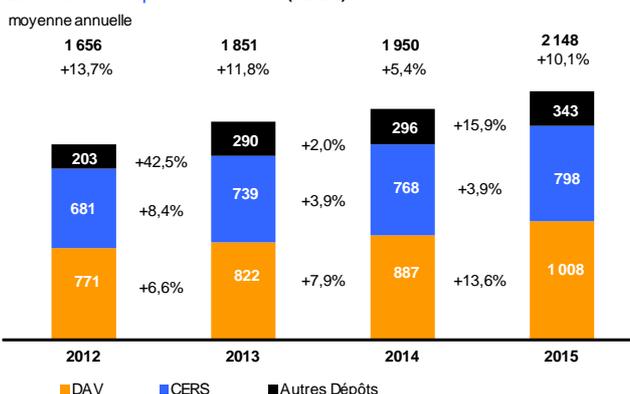
Les performances du Groupe sont également mesurées en matière de satisfaction clients par des baromètres externes. En 2015, le **baromètre concurrentiel** réalisé par l'institut CSA ⁽¹⁾ positionne le Groupe Crédit du Nord parmi les leaders en termes de satisfaction clientèle : il reprend notamment sa première place sur le marché des Particuliers. Le principal attrait relevé par les clients se situe dans la qualité du relationnel des agences et des conseillers. Cet avantage différenciant est aussi constaté sur le marché des Professionnels et sur le marché des Entreprises.

(1) Source : institut de sondage CSA, baromètre concurrentiel (sondage téléphonique)

ACTIFS GÉRÉS

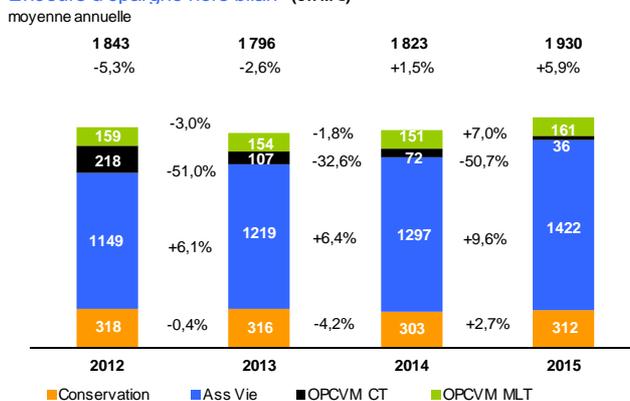
Les encours moyens d'actifs gérés (bilan et hors bilan) progressent de + 8,1 % à 4.077 M€. L'évolution est particulièrement forte pour les dépôts bilanciaux (+ 10,1 %) sous l'effet conjugué de la modération tant de l'investissement que de la consommation, et du transfert d'une partie de l'épargne hors-bilan vers des supports de bilan.

Encours de dépôts bilanciaux (en M€)



Les encours moyens de dépôts à vue progressent de + 13,6 % (Particuliers + 10,5 % ; Professionnels + 10,7 % ; Entreprises + 17,8 % et Institutionnels + 21,8 %) tandis que ceux de l'épargne réglementée ressortent en hausse de + 3,9 %.

Encours d'épargne hors bilan (en M€)



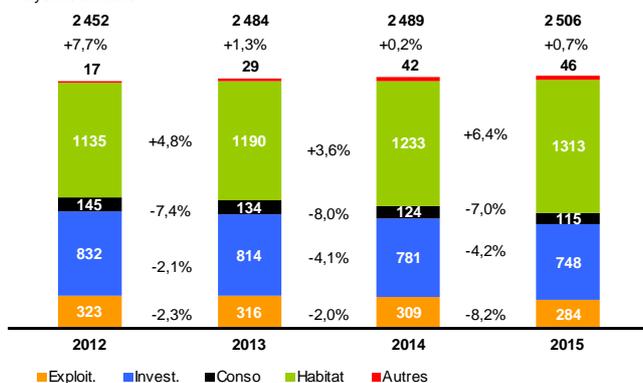
Dans le domaine de l'assurance-vie, et dans un marché tonifié par la nouvelle baisse de la rémunération du Livret A et du PEL, l'encours moyen progresse de + 9,6 % à 1.422 M€.

L'encours d'OPCVM MLT est en hausse de + 7,0 % compte tenu du contexte de marché (hausse du CAC de + 10,8 % en moyenne sur l'année) et d'une production tonique. L'encours d'OPCVM CT est pour sa part en repli de - 50,7 % sous l'effet du rendement des SICAV de trésorerie qui est corrélé à la faiblesse des taux monétaires.

CRÉDITS

Les encours moyens de crédits sont en hausse de + 0,7 % en 2015. Cette variation reflète des évolutions contrastées en fonction des marchés mais également de la nature des prêts.

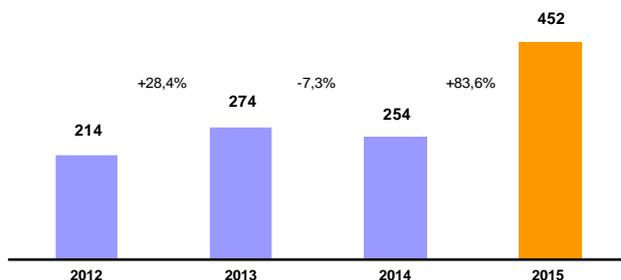
Encours de crédits (en M€)
moyenne annuelle



Dans le crédit habitat aux particuliers, le contexte de taux bas a entraîné une nouvelle phase de renégociation et de rachat de crédit. La production atteint 452 M€ en hausse de + 78,0 % par rapport à 2014 atteignant ainsi un niveau record. L'encours moyen de crédits habitat progresse de + 6,4 %. Durant l'année 2015, la banque a racheté 276 M€ de crédits à la concurrence et a remboursé par anticipation 165 M€. Le gain net ressort donc à 111 M€ (vs 17 M€ en 2014).

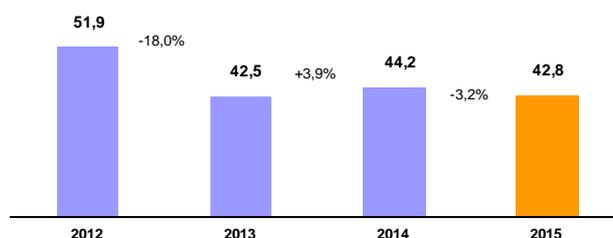
Cette production a respecté les critères d'octroi prudentiels fixés par la banque en matière d'apport personnel, de taux d'endettement, de durée maximum de 25 ans et a uniquement porté sur des prêts à taux fixe ou à taux variable capé.

Production de crédits à l'habitat (en M€)



Dans un marché un peu plus dynamique, mais marqué par le retour en force des organismes spécialisés ou des « captives » des constructeurs automobiles, la production de prêts personnels reste à un niveau bas et en légère baisse de - 3,2 %. Les encours moyens enregistrent pour leur part une baisse de - 5,3 %.

Production de prêts personnels (en M€)

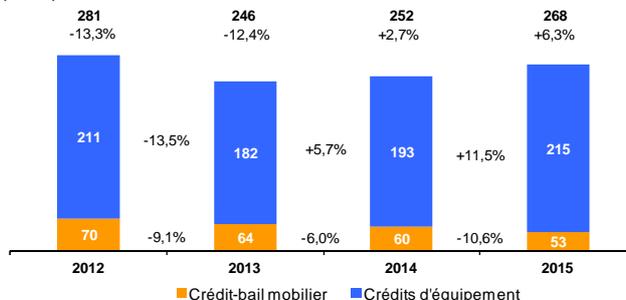


Dans un contexte médiatique et consumériste très hostile à ce type de crédit, l'encours moyen des crédits revolving affiche un repli de - 6,3 %. Cette tendance résulte de l'activation moins soutenue des contrats existants, du ralentissement de la souscription de nouveaux contrats et des effets des lois Lagarde et Hamon.

La très forte liquidité des entreprises trouve sa contrepartie dans le fait que le montant moyen des concours à court terme aux Entreprises et Professionnels est en baisse de - 8,2 %. Les crédits de mobilisation des créances commerciales sont en baisse de - 8,9 %. Les crédits de trésorerie sont en retrait de - 4,2 %.

La production de crédits d'investissement aux Professionnels et Entreprises connaît une amorce de redémarrage : elle s'établit à 268 M€, en hausse de + 6,3 %. Les encours moyens de crédits d'équipement enregistrent une baisse de - 4,2 % tandis que les encours de crédit-bail mobilier sont en baisse de - 6,0 % du fait de tombées importantes et du niveau de production des derniers exercices.

Production de crédits d'investissement (en M€)



RESSOURCES HUMAINES

En équivalent temps plein, hors congés de longue durée, l'effectif appointé au 31/12/2015 est en légère baisse à 540,6.

Il inclut 21 CDD et 33 jeunes sous contrat de formation en alternance témoignant de l'implication volontariste de la banque dans ce domaine.

Au cours de l'exercice, 55 personnes ont été embauchées en CDI. La banque a par ailleurs enregistré 18 départs à la retraite, 5 licenciements, 5 ruptures conventionnelles et 28 démissions, 5 démissions intra groupe et 4 fins de période d'essai.

La banque a accueilli au cours de l'année 24 stagiaires école et 73 auxiliaires de vacances.

Les horaires de travail dépendent de la périodicité d'ouverture des agences et se situent dans la limite de 1.607 heures par an pour les salariés à temps plein.

Le temps partiel est pratiqué par 21 collaborateurs. Le taux d'absentéisme s'est élevé à 6,65 % en 2015 (5,95 % en 2014) avec 5.046 jours d'absence pour maladie (dont 4.291 \geq 5 jours), 4.247 jours pour maternité et paternité, 7 jours pour accidents du travail et de trajet et maladie professionnelle.

La rémunération moyenne annuelle s'est établie à 34.769 € en 2015.

Hors effet de structure et ancienneté, et pour une même classification, les rémunérations Hommes / Femmes sont comparables.

Les relations avec les partenaires sociaux ont continué à se dérouler dans un climat confiant et constructif. 11 réunions ordinaires et 3 réunions extraordinaires du Comité d'Entreprise et 12 réunions des Délégués du Personnel ont été tenues.

Plusieurs accords ont ainsi été conclus :

- Un protocole d'accord sur les salaires effectifs et la suppression des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes (prime exceptionnelle de 400 € pour une RCA égale ou inférieure à 45 K€).
- Un avenant au PEE.
- Un accord sur les avantages particuliers
- Un protocole d'accord préélectoral CE.
- Un protocole d'accord préélectoral DP.

Notre accord sur le handicap permet de poursuivre les actions mises en place et notre engagement en la matière. Le taux d'emploi direct de Travailleurs Handicapés s'établit à 4,69 % de l'effectif au 31/12/2015 (5,21 % au 31/12/2014).

Le CHSCT s'est réuni 6 fois. Il a été constaté 7 accidents du travail, dont 2 avec arrêt de travail.

La banque a doté le Comité d'Entreprise de 358 K€, et consacré 598 K€ aux titres-repas, 95 K€ au logement, 36 K€ au transport, 351 K€ à la mutuelle de santé et 237 K€ à la prévoyance décès-incapacité de ses collaborateurs.

L'effort de formation est resté important : 666 collaborateurs ont reçu 31.340 heures de formation (soit une moyenne de 6 jours dans l'année par personne formée). Comme les années précédentes, le coût de cette formation excède les obligations légales.

Les résultats de l'exercice permettent de répartir au personnel 1.238 K€ au titre de la Participation légale et 2.199 K€ au titre de l'Intéressement aux résultats, soit un total I+P en hausse de + 1,5 % par rapport à 2014.

SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

en milliers d'euros

Échéances	Dettes		Échéances			TOTAL
	Échues à la clôture	Entre J et J+30	Entre J+31 et J+45	Entre J+46 et J+60	Autres délais	Dettes fournisseurs
J = date de clôture						
Fournisseurs	-	1,5	-	-	-	1,5

INVESTISSEMENTS

Les investissements ont représenté 2,6 M€ et ont notamment porté sur :

- ♦ Remplacement de 14 DAB.
- ♦ Rénovations des agences de La Rochelle, Saint Yrieix, Lubersac, Pompadour, Bessines, Bergerac, Panazol, Rezé et de l'espace Banque Privée de Limoges.
- ♦ Installation d'un distributeur de monnaie à Limoges les Bancs.
- ♦ Création de 2 espaces commerçants : La Rochelle et Limoges Turgot.
- ♦ Poursuite des travaux PMR / PSH à Lubersac, Pompadour, Saint Yrieix, La Rochelle et Bessines.
- ♦ Attribution de tablettes aux collaborateurs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Banque Tarneaud, par sa culture et ses pratiques, adhère naturellement aux principes du développement durable, qui vise à satisfaire les besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures.

En maintenant un juste équilibre entre les contraintes du court terme et les préoccupations du long terme, elle recherche le respect des intérêts de tous ses partenaires : actionnaires, personnel, clients, fournisseurs, société civile et environnement.

Cet engagement fort de partenariat s'appuie sur les valeurs de professionnalisme, d'esprit d'équipe et d'innovation que les collaborateurs de la Banque Tarneaud partagent avec ceux de l'ensemble du Groupe Crédit du Nord.

La Banque Tarneaud a poursuivi différentes actions en ce sens et a ainsi mis en place :

- la numérisation des documents de crédit consultables via un site internet dédié ;
- la numérisation des dossiers clients du marché du particulier,
- le démarrage de la numérisation des ouvertures de compte aux professionnels

- poursuite du déploiement de scanners en agence afin de transmettre certains documents et de les archiver.

- le passage en LED des panneaux lumineux dans nos vitrines en agence mais également lors de nos rénovations (éclairage agences et services);

- le changement de différentes climatisations pour du matériel moins consommateur d'énergie ;

- la réduction du nombre d'imprimés (réduction de 75% du volume des listages envoyés aux agences) et de dépliant ;

- un programme de réduction de la consommation d'énergie (fioul, gaz, électricité) ;

- le déploiement de Webcam permettant de limiter les déplacements et remplaçant des réunions sur site nécessitant des déplacements ;

- le déploiement de tablettes limitant les supports papier,

- le recours accru au papier recyclé ;

- l'enrichissement de notre offre multicanal (Smartphone, Tablette, Internet) limitant les éditions papier (relevé de comptes, avis de crédit) ;

- le renouvellement progressif de la flotte de véhicules de service par des voitures aux dernières normes de pollution et de consommation ;

- la réduction du nombre de semainiers et de calendriers, la suppression des agendas papier ;

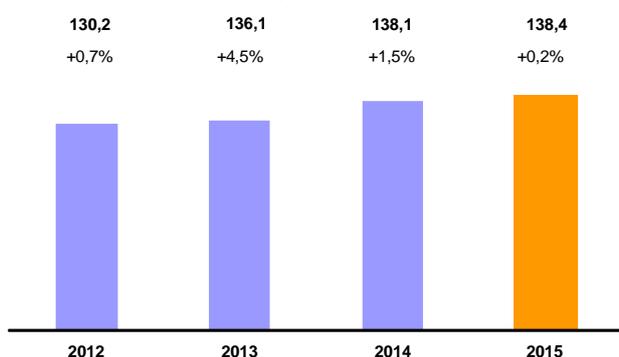
- la mise en place d'imprimantes partagées.

RÉSULTATS FINANCIERS

Le **Produit Net Bancaire** comptable atteint 138,4 M€ en hausse de + 0,2 % :

- la marge d'intérêts atteint 81,3 M€ (- 1,2 %) :
 - ♦ les intérêts nets diminuent de - 1,1 % à 82,3 M€ ; ils bénéficient de la tonicité des volumes de dépôts et de la baisse de la rémunération du Livret A ;
 - ♦ la provision Epargne Logement a fait l'objet d'une dotation de 1.020 K€, contre 960 K€ en 2014 ;

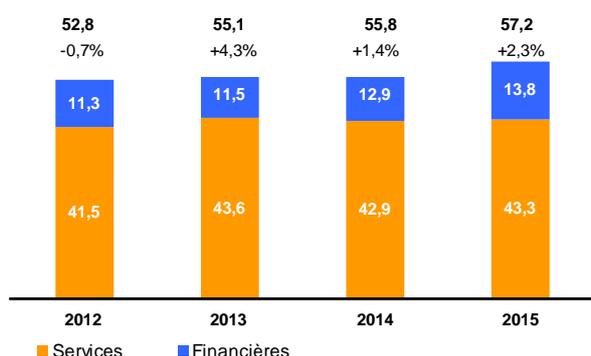
Produit net bancaire (en M€)



- les commissions progressent de + 2,3 % à 57,2 M€ :

- ♦ les commissions de services augmentent de + 0,9 % à 43,3 M€ ;
- ♦ les commissions financières sont en hausse de + 7,0 %, reflétant un environnement boursier plus porteur et de très bons niveaux de production (OPCVM MLT et assurance-vie).

Commissions nettes (en M€)

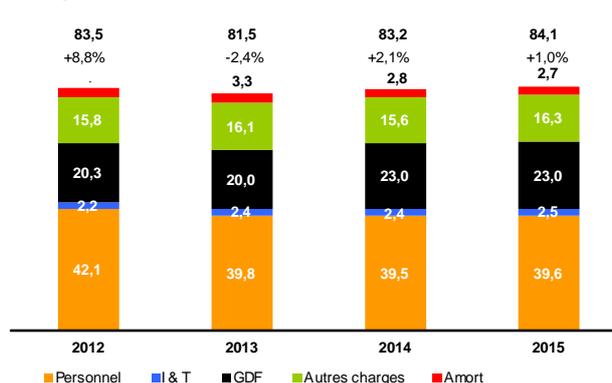


Hors Provision Epargne Logement, la croissance du PNB s'affiche à +0,3 %.

Les **frais généraux** comptables progressent de + 1,0 % à 84,1 M€ :

- ♦ Les frais de personnel augmentent de + 0,4 % (soit + 0,1 M€) à 39,6 M€. Ils incluent 4,5 M€ de participation, d'Intéressement et d'abondement au plan d'épargne-entreprise. Le montant du CICE s'élève à 727 K€ en 2015 (contre 717 K€ en 2014).
- ♦ Les impôts et taxes ressortent en hausse de + 7,0 % à 2,5 M€. Ils intègrent 0,2 M€ de contribution au Fonds de Résolution Unique.
- ♦ Les charges du Groupement de Fait sont stables à 23,0 M€.
- ♦ Les autres charges progressent de + 4,5 % à 16,3 M€ et les amortissements baissent de - 4,9 % à 2,7 M€.

Charges d'exploitation (en M€)

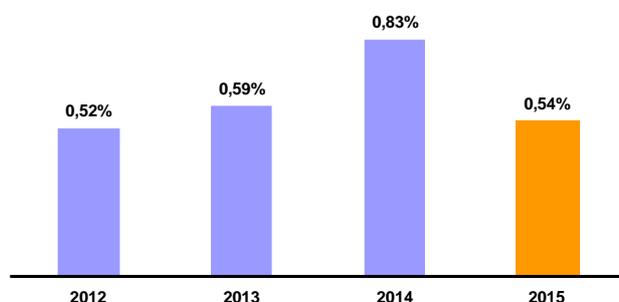


Le **Coefficient d'Exploitation** comptable s'élève à 60,7 % contre 60,2 % en 2014.

Le **Résultat Brut d'Exploitation** comptable baisse de - 1,0 % à 54,4 M€.

Le **Coût du Risque** traduit l'exposition historique et forte de la banque aux TPE et PME, qui sont restées très touchées par la persistance de l'atonie conjoncturelle. Il s'inscrit néanmoins en baisse sensible (- 31,5 %) par rapport à 2014, et représente 0,54 % des encours de crédits.

Coût du risque / encours bilan fin de période (en %)



Le **Résultat Net d'Exploitation** atteint 40,2 M€ (+ 17,4 %).

Le **Résultat courant avant Impôts** s'établit à 40,2 M€ en hausse de + 17,4 % par rapport à 2014.

L'**Impôt sur les bénéfices** ressort à 13,4 M€, en hausse de + 15,1 %.

Le **Bénéfice Net** de l'exercice atteint au final 26,8 M€ contre 22,6 M€ en 2014 (+ 18,6 %) ; soit 16,07 € par action.

DIVIDENDE

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale de fixer à 28,98 € le dividende revenant à chaque action. La distribution globale atteindrait ainsi 48,4 M€.

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

Exercice 2014	12,50 € par action
Exercice 2013	23,50 € par action
Exercice 2012	51,00 € par action

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'obligation légale pour les sociétés à publier, dans leur rapport annuel, des informations «sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité» a été renforcée avec la promulgation de la loi du 12 juillet 2010 dite «Grenelle 2» portant engagement national pour l'environnement dont l'article 225 («l'Article 225») et son décret d'application du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière environnementale et sociale.

Compte tenu de l'organisation, du mode de fonctionnement et du mode de gouvernance du Groupe Crédit du Nord, la Banque Tarneaud et le Crédit du Nord ont pris la décision de regrouper ces informations dans le Document de Référence du Crédit du Nord qui est consultable sur son site internet <https://www.credit-du-nord.fr>.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

en milliers d'euros	Situation nette au 31/12/2014	Bénéfice distribué	Réserves et report à nouveau	RÉSULTAT	Situation nette au 31/12/2015
Capital	26 703			-	26 703
Prime d'émission	26 169			-	26 169
Réserves + Report à nouveau	88 568	1 758	14	-	90 340
Résultat 2014	22 619	-22 619		-	-
Résultat 2015	-	-	-	26 827	26 827
TOTAL	164 059	-20 861	14	26 827	170 039

RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2015, le Crédit du Nord détient 100 % du capital.

La banque ne détient aucune action propre.

CONVENTION RÉGLEMENTÉES

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, le Directoire ou l'un des membres du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2015.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Avec un environnement économique toujours incertain et volatile, mais qui met malgré tout en évidence des perspectives économiques plus favorables, la croissance en zone euro est attendue en progression sur l'exercice 2016. La dépréciation de l'euro favorable aux exportateurs et le recul du cours du pétrole devraient tirer à la hausse le pouvoir d'achat et donc la consommation.

La croissance en France devrait également gagner en vigueur sur 2016, soutenue par la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Le niveau élevé du chômage demeure cependant un point de vigilance fort.

L'environnement bancaire sera pour sa part encore contraint par le niveau toujours très bas

des taux, et sera également marqué par les marchés financiers nerveux et donc très volatils.

Dans un contexte marqué par des évolutions permanentes, le Groupe Crédit du Nord a engagé une démarche d'adaptation en profondeur de son modèle, dans le respect des fondamentaux qui ont forgé sa réussite. Les diverses initiatives qui en résultent s'appuient très largement sur les actions menées avec succès depuis plusieurs années, tout en les amplifiant et les intensifiant pour faire face aux nouveaux enjeux (indispensable consolidation de ses expertises, diffusion des nouvelles technologies en interne et auprès des clients et renforcement de son efficacité opérationnelle).

Le Groupe Crédit du Nord a ainsi réaffirmé des ambitions fortes au travers de 4 engagements :

- Rester l'un des leaders en termes de satisfaction client en capitalisant sur les efforts qui, en 2015, lui ont permis de retrouver la première place du baromètre de satisfaction ;
- Poursuivre la dynamique de développement de la clientèle et de ses revenus, en s'appuyant sur l'élan commercial des deux dernières années et sur l'activation réussie de ses relais de croissance (distribution de produits d'assurance prévoyance, Banque Privée).
- Maintenir une rentabilité attrayante afin de pouvoir financer ses investissements et de conserver la confiance de son actionnaire.
- Mener le processus de transformation du Groupe avec une série d'objectifs, qui concernent principalement l'évolution de son modèle relationnel (meilleure différenciation dans l'approche des différents segments de clientèle et adaptation de son dispositif d'exploitation).

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

au cours des cinq derniers exercices

(Art. L.225-74, L.225-76, L.225-91 du Code du Commerce)

	2011	2012	2013	2014	2015
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en €uros)	26 529 328	26 702 768	26 702 768	26 702 768	26 702 768
Nombre d'actions émises	1 658 083	1 668 923	1 668 923	1 668 923	1 668 923
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	158 932	162 018	163 865	165 169	162 079
Produit Net Bancaire	129 266	130 225	136 091	138 107	138 438
Bénéfices avant impôts, Amortissements et Provisions	55 914	50 279	62 868	58 255	57 844
Impôts sur les bénéfices	14 377	11 443	13 450	11 646	13 404
Bénéfices après impôts, Amortissements et Provisions	26 127	22 300	31 305	22 619	26 827
Montant des bénéfices distribués ⁽³⁾	10 612	85 115	39 220	20 862	48 365
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	25,05	23,27	29,61	27,93	26,63
Bénéfices après impôts, Amortissements et Provisions	15,76	13,36	18,76	13,55	16,07
Dividende versé à chaque action	6,40	51,00	23,50	12,50	28,98
Personnel					
Nombre de salariés ⁽²⁾	613	596	582	574	574
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	23 066	24 057	22 803	23 012	22 617
Montant des sommes versées aux titres des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.) (en milliers d'euros)	10 018	10 954	10 322	9 412	9 849

⁽¹⁾ Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires, nette des intérêts payés sur sw aps ⁽²⁾ Effectif inscrit

⁽³⁾ Le bénéfice distribuable de 2012 et 2013 a été complété par la distribution de réserves

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée Générale :

- d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
- d'affecter le résultat de l'exercice 2015.

Le Président du Directoire
Jean DUMONT

Bilan

au 31 décembre 2015

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2014	2015
Caisse, Banques Centrales, CCP		23 051	28 061
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les Etablissements de Crédit	1	598 381	611 554
Opérations avec la clientèle	2	2 500 016	2 610 926
Obligations et autres titres à revenu fixe	3		
Actions et autres titres à revenu variable	3	350	312
Participations et autres titres détenus à long terme	4	1 254	1 625
Parts dans les entreprises liées	4		
Crédit-bail et Location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	5	12 173	12 176
Immobilisations corporelles	5	13 511	13 664
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	6	7 978	8 003
Comptes de régularisation	6	26 811	23 971
TOTAL DE L'ACTIF		3 183 525	3 310 292

Bilan

au 31 décembre 2015

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2014	2015
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les Etablissements de crédits	8	715 430	770 234
Opérations avec la clientèle	9	2 090 839	2 269 589
Dettes représentées par un titre	10	145 410	30 111
Autres passifs	7	10 014	10 322
Comptes de régularisation	7	33 105	37 120
Provisions pour risques et charges	11	24 668	22 877
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG	13	164 059	170 039
Capital souscrit		26 703	26 703
Primes d'émission		26 169	26 169
Réserves	14	88 560	90 320
Provisions Réglementées et subvent. d'investissement			14
Report à nouveau		8	6
Résultat de l'exercice		22 619	26 827
TOTAL DU PASSIF		3 183 525	3 310 292

Hors Bilan

au 31 décembre 2015

HORS BILAN (en milliers d'euros)	2014	2015
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de Financement	173 114	194 655
Engagements de Garantie	315 481	312 488
Engagements sur Titres	21	0
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de Financement	15 000	282 065
Engagements de Garantie	932 033	1 085 991
Engagements sur Titres	21	0

Compte de résultats

au 31 décembre 2015

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	2014	2015
Intérêts nets et revenus divers	18-20-21-22-23	82 266	81 296
Commissions nettes	19	55 841	57 142
PRODUIT NET BANCAIRE	17	138 107	138 438
Charges de personnel	24	-39 478	-39 624
Impôts et taxes	25	-2 363	-2 528
Autres charges	25	-38 573	-39 260
Amortissements	26	-2 792	-2 654
TOTAL FRAIS GENERAUX		-83 206	-84 066
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		54 901	54 372
COÛT DU RISQUE	27	-20 635	-14 134
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 266	40 238
GAIN OU PERTE SUR ACTIF IMMOB.	28		6
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		34 266	40 244
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	29	-11 647	-13 404
DOT/REP. PROVISIONS REGLEMENTEES			-13
RESULTAT NET		22 619	26 827
Résultat par actions (en €uros)		13,55	16,07

Annexes aux comptes

PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de la Banque Tarneaud ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

COMPARABILITÉ DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2015.

OPTIONS RÉGLEMENTAIRES EXERCÉES

La Banque Tarneaud applique les options réglementaires suivantes :

- frais d'acquisition des titres : l'option de non-activation des frais d'acquisition a été retenue conformément à l'avis n°2008-05 du Conseil National de la Comptabilité.
- dépréciation au titre du risque de crédit avéré : l'augmentation de la valeur comptable du fait du passage du temps est inscrite en marge d'intérêt et non pas en coût du risque (option du Conseil National de la Comptabilité).

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme.

Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes annuels de la Banque Tarneaud, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ A TITRE INDIVIDUEL

Conformément au nouveau règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire (Livre II - Titre 2 - Traitement comptable du risque de crédit), dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Paribas de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le

portefeuille retail (particuliers et professionnels). La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « *Coût du risque* ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

SEGMENTATION DES ENCOURS

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.

- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

SAINS SOUS SURVEILLANCE (« 3S »)

La Banque Tarneaud a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

DÉPRÉCIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CRÉDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrales des Risques du Groupe Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses.

L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

RÉDUCTION DES RISQUES

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille,

participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du livre II- Titre 3- Opérations sur titres du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire :

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe, le prix d'acquisition inclut les intérêts courus.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique Résultat net sur opérations financières. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés

dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Tarneaud a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières* du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Tarneaud a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque Tarneaud a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des **Titres de participation et parts dans les entreprises liées** dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque Tarneaud, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Banque Tarneaud, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;

- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Banque Tarneaud.

Il s'agit d'autre part des **Autres titres détenus à long terme**, constitués par les investissements réalisés par la Banque Tarneaud, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Tarneaud a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

Gros œuvre	50 ans
Étanchéité, toiture	20 ans
Façades	30 ans

Installations techniques

Ascenseurs	10 à 30 ans
Installations électriques	
Groupes électrogènes	
Climatisation, désenfumage	
Chauffage	
Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations	
Protection incendie	

Agencements

Finitions, second œuvre, abords	10 ans
---------------------------------	--------

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par

des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature,
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Le taux d'actualisation est le taux d'un placement sans risque sur la même durée.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont présentées dans la note 11. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Banque Tarneaud estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Tarneaud des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Tarneaud font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant

déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions du livre II- Titre 7- Opérations en devises du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire (Livre II- Titre 5- Chapitre 1- Comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts & Livre II-Titre 5- Chapitre 2- Comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêts ou de devises). Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

□ Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en *Résultat Net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

□ Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

GARANTIES DONNÉES ET REÇUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

La Banque Tarneaud enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou

les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestations de services et Autres*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque Tarneaud peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Tarneaud se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque Tarneaud sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque Tarneaud s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la

provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en compte de résultat.

COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique *Gains ou Pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit net bancaire*.

CHARGE FISCALE

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La Banque Paribas fait partie de ce sous-groupe depuis le 01/01/2013. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000 et à partir de 2013 une majoration de 10,7% pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Depuis le 1er janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation à l'impôt sur les sociétés d'une quote-part de frais et charges de 12 % sur le montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5% des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique *Impôt sur les bénéfices*.

Impôt différé

La Banque Paribas utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2015 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 34,43% pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par la Banque Paribas dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la Banque Paribas.

Notes annexes

au bilan et aux comptes de résultats

NOTE 1 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Comptes à vue	269 792	44 350	-83,6
Comptes et prêts au jour le jour			
Valeurs reçues en pension au jour le jour			
Intérêts à recevoir (créances rattachées)			
Total des créances à vue	269 792	44 350	-83,6
Comptes et prêts à terme	326 512	565 190	73,1
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrés à terme			
Prêts subordonnés et titres participatifs			
Intérêts à recevoir (créances rattachées)	2 077	2 014	-3,0
Total des créances à terme	328 589	567 204	72,6
TOTAL	598 381	611 554	2,2

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2015
Comptes et prêts à terme	158 290			406 900	565 190
Titres et valeurs reçus en pension à terme					
Prêts subordonnés et titres participatifs					
TOTAL	158 290			406 900	565 190

NOTE 2 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Créances commerciales	28 448	27 796	-2,3
Intérêts à recevoir			
Total créances commerciales	28 448	27 796	-2,3
Autres concours à la clientèle	2 174 436	2 309 630	6,2
Prêts subordonnés, titres participatifs			
Titres reçus en pension livrée			
Valeurs non imputées	2 330	5 173	122,0
Intérêts à recevoir	4 360	4 664	7,0
Total des autres concours à la clientèle	2 181 126	2 319 467	6,3
Comptes ordinaires débiteurs	176 098	163 435	-7,2
Intérêts à recevoir	1 973	1 642	-16,8
Total des comptes ordinaires débiteurs	178 071	165 077	-7,3
Sous-total créances saines	2 387 645	2 512 340	5,2
Créances douteuses (brut)	81 936	65 375	-20,2
Créances douteuses (provisions)	-16 892	-14 633	-13,4
Créances douteuses compromises (brut)	158 842	169 411	6,7
Créances douteuses compromises (provisions)	-111 515	-121 567	9,0
Sous-total créances douteuses	112 371	98 586	-12,3
TOTAL	2 500 016	2 610 926	4,4
Taux de provisionnement des créances douteuses	53,3%	58,0%	

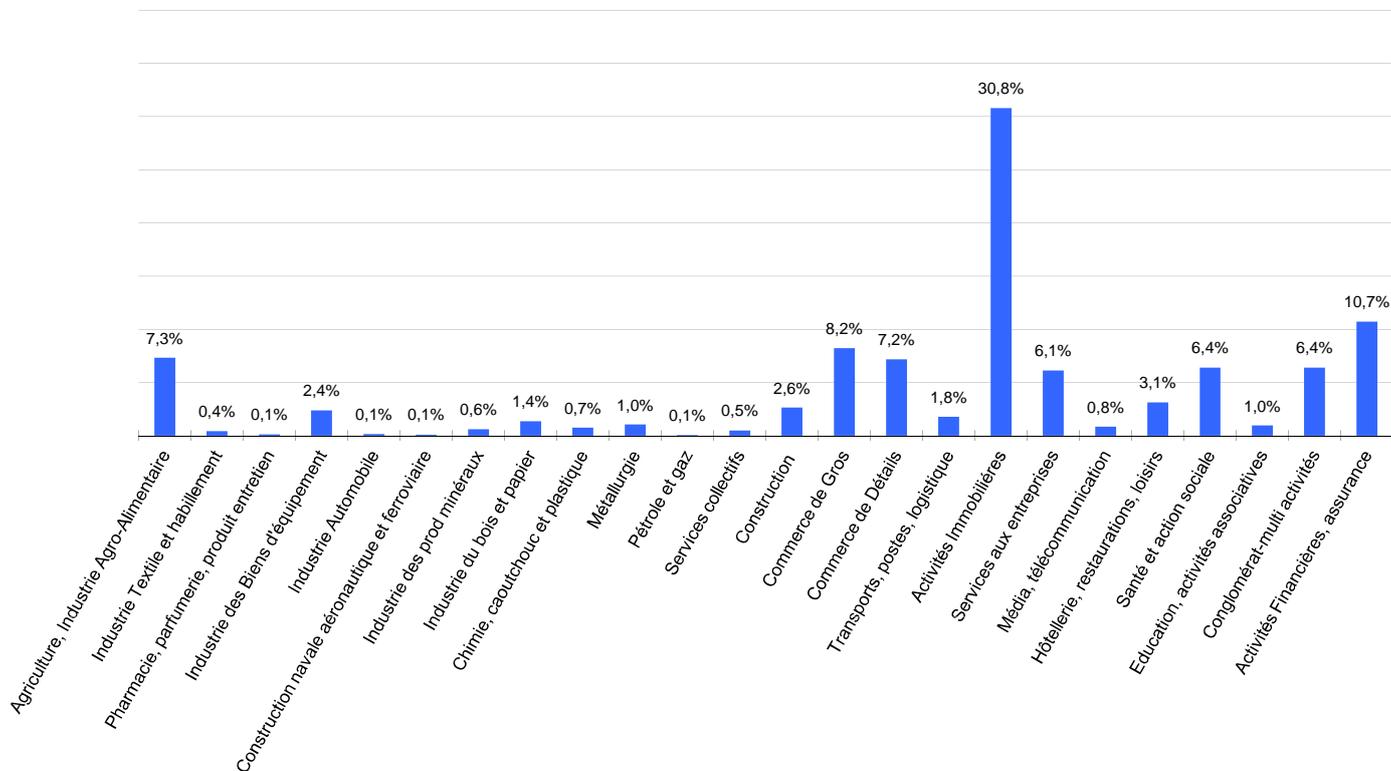
ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2015
Créances commerciales	27 796				27 796
Autres concours à la clientèle	128 442	292 920	950 043	938 225	2 309 630
Comptes ordinaires débiteurs	163 435				163 435
TOTAL	319 673	292 920	950 043	938 225	2 500 861

Encours global des créances douteuses ⁽¹⁾	2014	2015	Variation (en %)
Encours douteux (brut)	240 778	234 786	-2,5
Provisions	-128 407	-136 200	6,1
Encours douteux net	112 371	98 586	-12,3

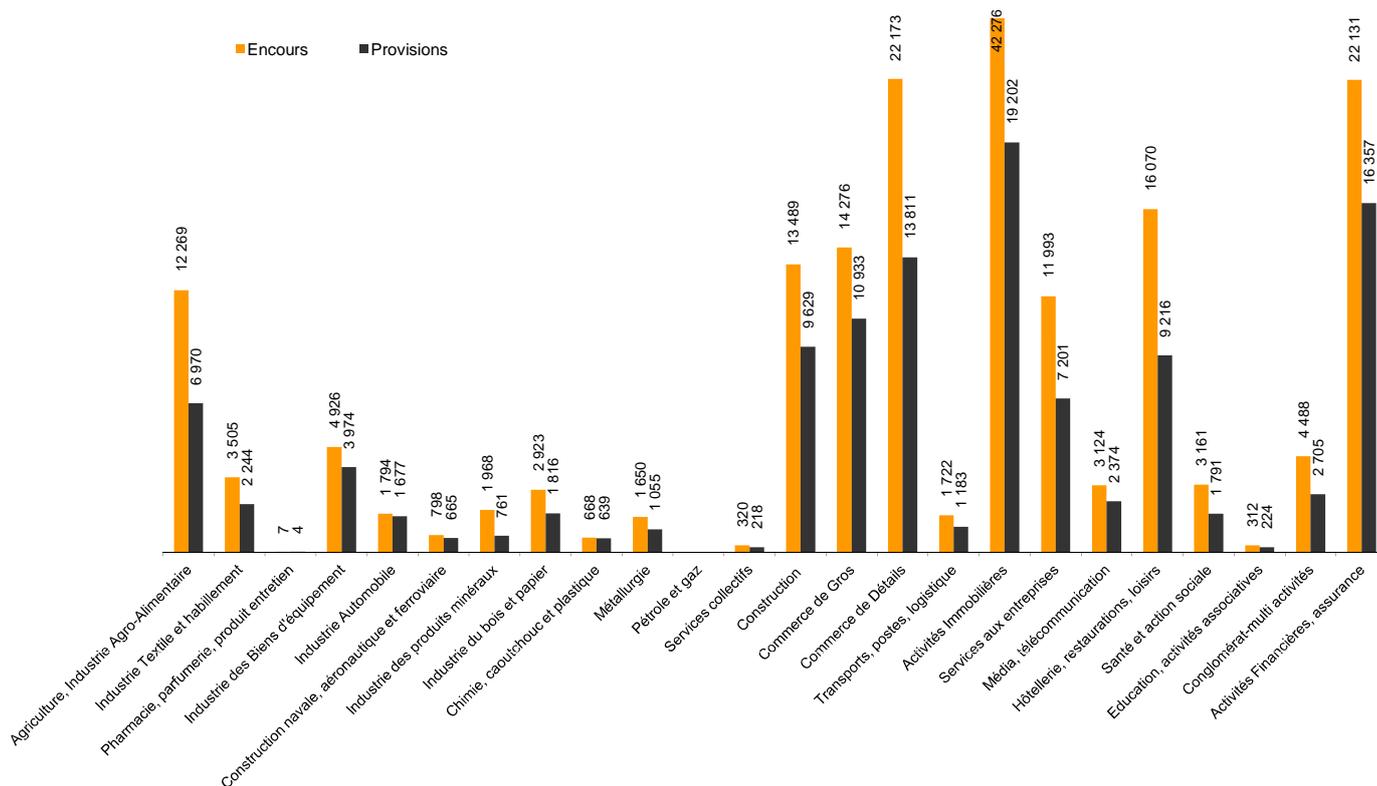
⁽¹⁾ Créances clientèle et Etablissements de Crédit

Répartition par secteur économique en %

Les comptes ordinaires débiteurs et les concours à la clientèle (hors particuliers) présentent la ventilation suivante :



Répartition des créances compromises et des provisions par secteur économique en milliers d'euros (hors particuliers)



NOTE 3 - PORTEFEUILLE TITRES

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Titres de placement	350	312	-10,9
Titres d'investissement			
TOTAL	350	312	-10,9

La valeur nette du portefeuille titres s'élève au 31 décembre 2015 à 0,3 millions d'Euros.

Echéancier des titres de placement à revenu fixe au 31 décembre 2015 :

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	2015	TOTAL 2015
TOTAL					0

Ventilation par portefeuille

	2014				2015			
	Cotés	Non cotés	Int. courus	TOTAL	Cotés	Non cotés	Int. courus	TOTAL
Titres de transaction								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable								
Sous-total								
Titres de placement								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable	150	369		519	153	369		522
Provisions	-139	-30		-169	-138	-72		-210
Sous-total	11	339	0	350	15	297	0	312
Titres d'investissement								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable								
Provisions								
Sous-total								
TOTAL	11	339	0	350	15	297	0	312
dont :								
- Effets publics et assimilés								
- Obligations et autres titres à revenu fixe								
- Actions et autres titres à revenu variable	11	339		350	15	297		312

NOTE 4 - TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Titres de participation			
Montant brut	1 254	1 625	29,6
Provisions			
Montant net	1 254	1 625	29,6
Sociétés civiles immobilières			
Montant brut			
Provisions			
Montant net	-	-	-
TOTAL	1 254	1 625	29,6

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS

en milliers d'euros

	2014	2015		
	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Fonds de Commerce, droits au bail	12 118	12 118		12 118
Logiciels	55	230	-172	58
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total Immobilisations incorporelles	12 173	12 348	-172	12 176
Terrains et constructions ⁽¹⁾	4 951	11 844	-6 725	5 119
Autres immobilisations corporelles	8 560	44 601	-36 056	8 545
Total Immobilisations corporelles	13 511	56 445	-42 781	13 664
Total des immobilisations	25 684	68 793	-42 953	25 840
⁽¹⁾ dont immobilisations corporelles hors exploitation	46	186	-146	40

	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Autres Immob. corporelles	
Valeur comptable brute				
Montant au 31 décembre 2014	13 024	11 406	45 600	70 030
- Entrées	29	595	2 197	2 821
- Sorties	-705	-199	-3 154	-4 058
- Autres mouvements		42	-42	0
Montant au 31 décembre 2015	12 348	11 844	44 601	68 793
Amortissements				
Montant au 31 décembre 2014	851	6 455	37 040	44 346
- Dotations de l'exercice ⁽¹⁾	26	459	2 179	2 664
- Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-705	-199	-3 153	-4 057
- Autres mouvements		10	-10	0
Montant au 31 décembre 2015	172	6 725	36 056	42 953
Valeur nette au 31 décembre 2015	12 176	5 119	8 545	25 840

Concernant le Fonds de Commerce LPC, il est procédé annuellement à une vérification de sa non dévalorisation.

⁽¹⁾ Dont Dotation hors exploitation de 11 K€ inclus dans les intérêts et charges assimilés du PNB

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Opérations sur titres	1 334	1 169	-12,4
Autres comptes d'actifs	6 644	6 834	2,9
Valeurs reçues à l'encaissement	1 489	2 002	34,5
Charges constatées d'avance	84	111	32,1
Produits à recevoir	10 065	9 016	-10,4
Impôts différés actifs	8 482	7 337	-13,5
Autres comptes de régularisation	6 691	5 505	-17,7
TOTAL	34 789	31 974	-8,1

NOTE 7 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Opérations sur titres	278	196	-29,5
Autres comptes de passifs	9 736	10 126	4,0
Provision pour impôts sur les sociétés	12 035	12 287	2,1
Comptes exigibles après encaissement	789	5 875	644,6
Produits perçus d'avance	5 103	4 623	-9,4
Impôts différés passifs	0	0	-
Charges à payer	8 655	9 055	4,6
Autres comptes de régularisation	6 523	5 280	-19,1
TOTAL	43 119	47 442	10,0

NOTE 8 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Comptes à vue	7 772	231 337	NS
Comptes et emprunts au jour le jour			
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrée à terme			
Intérêts à payer			
Total des dettes à vue	7 772	231 337	2 876,5
Comptes et emprunts à terme	705 180	538 316	-23,7
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrée à terme			
Intérêts à payer	2 478	581	-76,6
Total des dettes à terme	707 658	538 897	-23,8
TOTAL	715 430	770 234	7,7

Echéancier des dettes à terme

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2015
Comptes et emprunts à terme	76 314	60 102	205 000	196 900	538 316
TOTAL	76 314	60 102	205 000	196 900	538 316

NOTE 9 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	626 930	641 201	2,3
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	163 008	174 569	7,1
Comptes à vue et au jour le jour	953 849	1 085 672	13,8
Comptes à terme	339 458	365 519	7,7
Intérêts à payer	7 570	2 601	-65,6
Dépôts de garantie	24	27	12,5
TOTAL	2 090 839	2 269 589	8,5

Echéancier des dépôts au 31 décembre 2015

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2015
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	641 201				641 201
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	113 549	6 256	54 722	42	174 569
Comptes à vue et au jour le jour	1 085 672				1 085 672
Comptes à terme	128 292	21 335	215 777	115	365 519
TOTAL	1 968 714	27 591	270 499	157	2 266 961

NOTE 10 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Bons de Caisse et bons d'épargne	264	-	-
Titres du marché interbancaire			
Titres de créances négociables	145 000	30 000	-79,3
Obligations			
Intérêts à payer	146	111	-24,0
TOTAL	145 410	30 111	-79,3

Echéancier des dettes représentées par un titre au 31 décembre 2015

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2015
Bons de Caisse et bons d'épargne					
Titres de créances négociables			30 000		30 000
TOTAL			30 000		30 000

NOTE 11 - SYNTHÈSE DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Provisions pour passifs sociaux	3 061	3 505	14,5
Provisions pour litiges clients douteux	1 146	970	-15,4
Provisions sur engagement hors bilan	6 391	6 585	3,0
Autres provisions pour risques et charges	341	231	-32,3
Provisions pour litiges	190	506	166,3
Provision PEL CEL	2 000	3 020	51,0
Provisions pour risques crédits	11 539	8 060	-30,1
TOTAL	24 668	22 877	-7,3

	Stock 31/12/2014	Dotations	Reprises		Stock 31/12/2015
			Utilisés	Reprises	
Provisions pour passifs sociaux	3 061	863	-419		3 505
Provisions pour litiges clients douteux	1 146	438	-14	-600	970
Provisions sur engagement hors bilan	6 391	1 855		-1 661	6 585
Autres provisions pour risques et charges	341			-110	231
Autres Provisions pour litiges	190	452	-5	-131	506
Provision PEL CEL	2 000	1 020			3 020
Provisions pour risques crédits	11 539	8		-3 487	8 060
TOTAL	24 668	4 636	-438	-5 989	22 877

Provisions pour passifs sociaux

	2014	2015	Variation (en %)
Provisions IFC (Indemnités Fin de Carrière)	0	334	-
Provisions CET (Compte Epargne Temps)	1 413	1 524	7,9
Provisions PSA (Médailles du Travail : Primes Spéciales d'Ancienneté)	1 648	1 647	-0,1
TOTAL	3 061	3 505	14,5

I - LES PROVISIONS POUR PASSIFS SOCIAUX COUVRENT LES RISQUES SUIVANTS

a) Régimes de retraites obligatoires

Depuis le 1er janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la Banque n'est plus affiliée à des organismes de retraite professionnels mais à des caisses ARRCO - AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et, pour leur période d'activité dans la banque avant le 31 décembre 1993, vis-à-vis des agents en activité. Ces engagements sont entièrement provisionnés.

b) Autres engagements

Les Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Le personnel de la banque bénéficie d'IFC et de diverses primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont soit provisionnés, soit couverts par des contrats d'assurance.

Les engagements d'IFC ont été évalués selon les méthodes habituelles soit au 31/12/2015 à 7.359 K€ dont 4.785 K€ couverts par des contrats d'assurance.

Les engagements d'IFC à fin 2015 sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 2,0 %, un taux d'inflation de 1,9 % et un taux de rendement attendu des actifs de 6,6 %.

Provisions pour Compte Epargne Temps (CET)

Les engagements au titre du CET sont provisionnés en totalité et sont calculés sur la base du nombre de jours convertis pour chaque salarié (Nombre de jours x base salaire et charges)

Provisions Médailles du Travail (PSA)

Les engagements au titre des Médailles du travail (PSA) sont intégralement provisionnés à fin 2015, sur la base d'un taux d'actualisation de 1,7 % et d'un taux d'inflation de 1,9 %.

II - LA PROVISION POUR RISQUES CRÉDITS (PRC)

Cette provision est constituée :

- d'une provision de 1.750 K€ au titre des risques sectoriels,
- d'une provision de 6.310 K€ au titre de la couverture du risque crédits sur un portefeuille de contreparties sensibles ou sous surveillance.

III- LA PROVISION PEL CEL

Cf note N°12

NOTE 12 - COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

en milliers d'euros

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	2014	2015	Variation (en %)
Plans d'épargne-logement			
Ancienneté de moins de 4 ans	62 018	74 057	19,4
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	32 946	35 564	7,9
Ancienneté de plus de 10 ans	44 261	39 338	-11,1
Sous-total	139 225	148 959	7,0
Comptes d'épargne-logement	25 038	23 497	-6,2
TOTAL	164 263	172 456	5,0

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	2014	2015	Variation (en %)
Ancienneté de moins de 4 ans	1 326	765	-42,3
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	1 251	922	-26,3
Ancienneté de plus de 10 ans	118	102	-13,6
TOTAL	2 695	1 789	-33,6

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

	2014	2015	Variation (en %)
Plans d'épargne-logement			
Ancienneté de moins de 4 ans	-	112	
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	30	275	NS
Ancienneté de plus de 10 ans	1 910	2 593	NS
Sous-total	1 940	2 980	NS
Comptes d'épargne-logement	-	-	NS
Prêts tirés	60	40	-33,3
TOTAL	2 000	3 020	51,0

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges.

Les plans d'épargne-logement génèrent pour la Banque deux types d'engagements, aux conséquences potentiellement défavorables, générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêts longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2015, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement se monte à 1,75 % des encours totaux au 31 décembre 2015.

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminés à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque Tarneaud des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros

	Capital	Primes d'émission	Réserves + report à nouveau	Résultat	TOTAL
Situation nette au 31/12/2013	26 703	26 169	96 484	31 305	180 661
Bénéfice distribué			-7 915	-31 305	-39 220
Réserves + Report à nouveau			-1		-1
Résultat 2014				22 619	22 619
Situation nette au 31/12/2014	26 703	26 169	88 568	22 619	164 059
Bénéfice distribué				-22 619	-22 619
Réserves + Report à nouveau			1 772		1 772
Résultat 2015				26 827	26 827
Situation nette au 31/12/2015	26 703	26 169	90 340	26 827	170 039

Le capital est composé de 1.668.923 actions de 16 € entièrement libérées.

Les comptes de la banque sont consolidés par le Crédit du Nord.

NOTE 14 - DÉTAIL DES RÉSERVES

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Réserve légale	2 670	2 670	0,0
Réserve ordinaire	85 890	87 650	2,0
TOTAL	88 560	90 320	2,0

NOTE 15 - SYNTHÈSE DES PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Provision pour risques privés	128 407	136 200	6,1
Provisions sur titres de placement	169	210	24,3
Provisions sur titres de participation			
TOTAL	128 576	136 410	6,1

Evolution des stocks de provisions en 2015

	Stock 31/12/2014	Dotations	Reprises et utilisations	Stock 31/12/2015
Provisions pour risques privés	128 407	36 194	-28 401	136 200
Provisions sur titres de placement	169	42	-1	210
Provisions sur titres de participation				
TOTAL	128 576	36 236	-28 402	136 410

NOTE 16 - ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

en milliers d'euros

Instruments Financiers à Terme

	Clientèle spéculatif ⁽¹⁾	spéculatif ⁽¹⁾	Macro couverture	Micro couverture	TOTAL 2015
Opérations fermes de gré à gré					
Swaps de taux	74 462	74 462	1 515 200		1 664 124
Opérations conditionnelles de gré à gré					
CAP	7 673	7 673	223 000		238 346
Options de change					
Floor	1 050	1 050			2 100
Options					
TOTAL	83 185	83 185	1 738 200		1 904 570

⁽¹⁾ Les opérations traitées pour le compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie "a" (spéculatif) de même que leur couverture (seconde colonne).

Echéancier instruments de taux d'intérêts

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2015
Swap de taux	65 000	213 000	644 800	592 400	1 515 200
Options achats BMTN					
Options de change					
Cap/Floor	42 465	147 236	181 936	17 733	389 370
TOTAL	107 465	360 236	826 736	610 133	1 904 570

NOTE 17 - PRODUIT NET BANCAIRE

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Intérêts et résultats assimilés	72 416	69 631	-3,8
Commissions	55 841	57 142	2,3
Revenus sur titres à revenu variable	25	26	4,0
Gains / pertes portefeuille négociation	9 784	11 542	18,0
Gains / pertes portefeuille placement	0	-41	NS
Autres produits et charges d'exploitation	41	138	NS
TOTAL Produit Net Bancaire	138 107	138 438	0,2

NOTE 18 - INTÉRÊTS ET RÉSULTATS ASSIMILÉS

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Intérêts et Produits Assimilés			
Intérêts et Produits sur opérations des Etablissements de Crédit	3 369	3 305	-1,9
Intérêts et Produits sur opérations avec la Clientèle	90 306	83 509	-7,5
Intérêts sur Obligations et autres titres à revenu fixe	375		-100,0
Autres intérêts et produits assimilés			
Sous-total	94 050	86 814	-7,7
Intérêts et Charges Assimilées			
Intérêts et Charges sur opérations des Etablissements de Crédit	-4 170	-2 489	-40,3
Intérêts et Charges sur opérations avec la Clientèle	-16 405	-14 047	-14,4
Intérêts sur dettes représentées par des titres	-1 059	-647	-38,9
Autres intérêts et charges assimilées			
Sous-total	-21 634	-17 183	-20,6
Produits (charges) nets (nettes)			
Opérations avec Etablissements de crédit	-801	816	-201,9
Opérations avec la clientèle	73 901	69 462	-6,0
Int sur Obligations et autres titres à revenu fixe	375	0	-100,0
Dettes représentées par un titre	-1 059	-647	-38,9
Autres opérations			
TOTAL INTÉRÊTS	72 416	69 631	-3,8

NOTE 19 - COMMISSIONS NETTES

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Commissions de services	41 949	42 340	0,9
Commissions financières	12 942	13 864	7,1
Commissions étranger	950	938	-1,3
TOTAL	55 841	57 142	2,3

NOTE 20 - RÉSULTAT SUR TITRES A REVENU VARIABLE

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Titres de placement			
Dividendes	2		NS
Total titres de placement	2	0	NS
Titres de participation			
Dividendes	23	26	13,0
Total titres de participation	23	26	13,0
TOTAL	25	26	4,0

NOTE 21 - RÉSULTAT SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Résultat sur instruments de taux	8 252	10 255	24,3
Résultat sur instruments de change	1 494	1 240	-17,0
Résultat sur titres de transaction	38	47	NS
TOTAL	9 784	11 542	18,0

NOTE 22 - RÉSULTAT SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Dotations provisions titres placement revenu variable	-1	-42	NS
Moins-value sur cession titres placement			
Plus-value sur cession titres placement			
Reprises provisions titres placement revenu variable	1	1	NS
TOTAL	0	-41	NS

NOTE 23 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Produits et Charges accessoires	391	410	4,9
Produits exceptionnels sur revenu	20	31	55,0
Amortissements immeubles hors exploitation	-12	-11	-8,3
Charges exceptionnelles sur revenu	-358	-292	-18,4
TOTAL	41	138	NS

NOTE 24 - FRAIS DE PERSONNEL

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Salaires	-22 368	-22 366	0,0
Charges de retraite et de préretraite	-3 444	-3 527	2,4
Autres charges sociales et fiscales	-9 228	-9 186	-0,5
Intéressement et Participation + PEE + PERCO	-4 438	-4 545	2,4
TOTAL	-39 478	-39 624	0,4

	2014	2015	Variation (en %)
Effectif inscrit au 31 décembre	574,0	574,0	0,0
Effectif présent au 31 décembre	549,4	540,6	-1,6

L'effectif inscrit au 31/12/2015 est de 574 et se décompose en : • Techniciens : 316 • Cadres : 258

NOTE 25 - FRAIS GÉNÉRAUX

en milliers d'euros

Impôts et taxes

	2014	2015	Variation (en %)
Contribution Economique Territoriale (ex Taxe Professionnelle)	-1 691	-1 709	1,1
Impôts et taxes sur Immeubles	-128	-133	3,9
Autres impôts et taxes	-544	-686	26,1
TOTAL	-2 363	-2 528	7,0

Autres charges

	2014	2015	Variation (en %)
Loyers et charges locatives	-3 345	-3 224	-3,6
Redevances crédit-bail	-27	0	-
Services extérieurs et divers	-33 244	-34 027	2,4
Intérimaires et contractants extérieurs	-215	-285	32,6
Dépenses de télécommunications	-294	-252	-14,3
Transports et déplacements	-1 917	-1 973	2,9
Charges refacturées à des tiers	469	501	6,8
TOTAL	-38 573	-39 260	1,8

NOTE 26 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Immobilisations incorporelles	-21	-203	866,7
Immobilisations corporelles	-2 771	-2 451	-11,5
TOTAL	-2 792	-2 654	-4,9

NOTE 27 - COÛT DU RISQUE

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Dotations risques privés et souverains	-41 424	-38 494	-7,1
Pertes non couvertes par des provisions	-604	-1 556	157,6
Reprises de provisions	21 200	25 773	21,6
Récupérations sur créances amorties	193	143	-25,9
TOTAL	-20 635	-14 134	-31,5

NOTE 28 - GAINS / PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Résultat sur cession de titres de participation			NS
Résultat sur cession de titres d'investissement			
Provisions sur titres			
Résultat net sur titres	0	0	NS
Plus-values cessions immo exploitation		6	NS
Moins-values cessions immo exploitation			
Résultat net sur immobilisations	0	6	NS
TOTAL	0	6	NS

NOTE 29 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers d'euros

	2014	2015	Variation (en %)
Impôt courant	-12 040	-12 258	1,8
Impôt différé	393	-1 146	NS
TOTAL	-11 647	-13 404	15,1

Analyse de la charge fiscale

Résultat avant impôts	40 244
Taux normal d'imposition, y compris majorations temporaires	34,43333%
Charge théorique d'impôts	-13 857
Différences permanentes et autres éléments	357
Abattement contributions sociales sur les bénéfices	25
Solde impôts année précédente	29
Effet des mesures fiscales en faveur du mécénat	42
Charge d'impôts de l'exercice	-13 404

NOTE 30 - ENTREPRISES DONT LA BANQUE EST ASSOCIÉE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

NOMS	FORME JURIDIQUE
PARTICIPATIONS DIVERSES	SCI

NOTE 31 - RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Direction Générale au 31/12/2015 est composée de :

- **M. Jean DUMONT**, Président du Directoire
- **M. Christian BONHOMME**, Vice-Président du Directoire

Par ailleurs, certains membres du Conseil de Surveillance sont salariés de la Banque Tarneaud. Il s'agit de :

- **M. Sébastien BESSOULE**
- **Mme Emilie CARRIER-TRAMBOUZE**
- **M. Frédéric MOUTAUD**

Le montant global des rémunérations perçues en 2015 par les membres des organes précités est le suivant :

- Membres de la direction : 387 K€
- Membres salariés du conseil : 127 K€

Il convient de noter que les rémunérations indiquées sont des rémunérations brutes annuelles.

NOTE 32 - RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en € (HT et sans les frais)	DELOITTE & ASSOCIÉS				CABINET LARRIBE VALVO			
	Montant		%		Montant		%	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	52 000	52 000	100%	100%	20 070	20 070	100%	100%
Missions accessoires								
Sous-total	52 000	52 000	100%	100%	20 070	20 070	100%	100%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	52 000	52 000	100%	100%	20 070	20 070	100%	100%

Renseignements

concernant les filiales et les participations

au 31 décembre 2015

(Art. L.225-254 et L.228-48 du Code de Commerce)

Sociétés	Capital	Réserves	Quote-part détenue du capital en %	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication									
a) Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)									
b) Participations (10 à 50% du capital détenu par la Société)									
II - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				600					

Informations sur les mandataires sociaux

Politique de détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération comprend :

- ♦ Une rémunération fixe annuelle ;
- ♦ Une rémunération variable sous forme d'une prime versée, au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes et déterminée en fonction de l'évolution des résultats de la société.

Jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2008 à 45.000 €

La règle de répartition des jetons de présence, arrêtée par le Conseil d'Administration du 24 avril 2002, est la suivante : la somme globale est répartie entre les membres du Conseil de Surveillance en fonction de leur assistance aux séances du Conseil, la part des absents n'étant pas redistribuée mais restant acquise à la société.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Philippe AMESTOY

- ♦ Administrateur : SOGESSUR, ANTARIUS, ETOILE GESTION AMUNDI
- ♦ Président du Conseil d'Administration : ANTARIUS
- ♦ Président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB (SA), BANQUE NUGER
- ♦ Vice Président du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA), SMC (à compter du 07/05/2015)
- ♦ Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (SA), BANQUE KOLB (SA), BANQUE TARNEAUD (SA), BANQUE NUGER (SA), SMC (SA),
- ♦ Directeur Général Délégué : CREDIT DU NORD (SA) (depuis le 01/01/2015)

Philippe AYMERICH

- ♦ Administrateur : CREDIT DU NORD (SA), SOGECAP, AMUNDI GROUP (jusqu'au 13/11/2015), FRANFINANCE
- ♦ Président du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (SA), BANQUE RHONE ALPES (SA), SMC (SA)
- ♦ Membre du Conseil de Surveillance : SMC (SA), BANQUE COURTOIS (SA), BANQUE TARNEAUD (SA), BANQUE RHONE ALPES (SA)
- ♦ Directeur Général : CREDIT DU NORD (SA)
- ♦ Représentant Permanent de SG : Fonds de garantie des dépôts et résolution

Guy BRABANT

- ♦ Président Comité de Direction : REMOISE DE PARTICIPATION (SAS),
- ♦ Président Conseil Administration : CHARBONNEAUX BRABANT (SA), DISACHIM (SA), DELOUIS Fils (SA), Vinaigrierie DELOUIS (SA)
- ♦ Président Conseil de Surveillance : FOYER REMOIS (SA)
- ♦ Administrateur : VALMY PARTICIPATIONS (SA), Sté Pierre BRABANT (SA), Distillerie HAUGUEL (SA).
- ♦ Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA)

Martine DEVAULX de CHAMBORD

- ♦ Membre du Conseil de Surveillance : SOFISPORT (SA), BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 24/07/2015)
- ♦ Administrateur : BASALTES (SA), SAI du 57 rue Pierre Charron (SA), CHEDDITE France (SA)
- ♦ Directeur Général : JUMA (SAS)
- ♦ Président du Conseil de Surveillance : Ligérienne Granulats (SA).
- ♦ Associée : MARTHU (SARL)

Frank GENTIN

- ♦ Président : BERNIS Investissement (SAS), BERNIS TRUCKS (SAS), HORIZON (SAS), BERGER Services Location (SAS),
- ♦ Président du Comité de Surveillance : Aloe Energy (SAS), Aloe Invest (SAS)
- ♦ Gérant : BGPS (SARL), SCI Pontoise Londres (SCI), SCI Vendée Sèvre (SCI), SCI Courbevoie Nuuk (SCI), SCI Gratiem Mageroy (SCI), SCI Poitiers Maraval (SCI), SCI Rochebrune Mandarin (SCI), SCI Montmorillon Lourdes (SCI), SCI Niort Lanzarote (SCI), SCI Roche Vigo (SCI), SCI Montaigu Montserrat (SCI), SCI Gentinvest (SCI), Nantes Oiapoque (depuis le 11/06/2015)
- ♦ Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA).

Claude NOUGEIN

- ♦ Président : NOUGEIN (SA), HYPERMARCHÉ DE LA VEZÈRE (SAS), Nouvelle société BELLMAN CLARIDGE (SAS), ELYSEE BASSANO Hôtel (SAS), TERROIRS DE CHAMPAGNE (SAS).
- ♦ Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA).

Luc RICHARD

- ♦ Président : SEQUOIA Développement (SAS). Atalante Energies (SAS)
- ♦ Président du Conseil de Surveillance : Groupe GMF (SA)
- ♦ Administrateur : BERNARD (SA), SLAMI (SA), NAUTITECH (SA), Société PHILANTHROPIQUE (Association).
- ♦ Gérant : LR CONSEIL (SARL)
- ♦ Co gérant : MARTORRES (SARL).
- ♦ Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA)

Jean-Loup TARNEAUD.

- ♦ Président du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA).
- ♦ Administrateur : DELOUIS Fils (SA), DELOUIS & CIE (SA).
- ♦ Représentant Permanent Banque Tarneaud, Membre du Conseil de Surveillance : SICAME (SA).

Caroline TRICOCHÉ

- ♦ Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA)
- ♦ Administrateur : Banque Postale Financement (depuis 10/2015)
- ♦ Présidente : FBF – Comité des Banques Ile de France (depuis le 06/10/2015)

Odile ZIMMERMANN

- ♦ Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA)
- ♦ Gérante : PARTIRA (SNC)
- ♦ Gérante associée : NORIMMO, ANNAPURNA, NICE CARROS, NICE BROCC
- ♦ Président Directeur Général : Etoile Oblig 1-3 (du 28/03/2015 au 04/12/2015)

Frédéric MOUTAUD

- ♦ Membre salarié du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA)

Sébastien BESSOULE

- ♦ Membre salarié du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA)

Mathieu BONNIN

- ♦ Membre salarié du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 02/12/2015)

Emilie CARRIER TRAMBOUZE

- ♦ Membre salarié du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA) : (depuis le 02/12/2015)

Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Tarneaud, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

□ Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, et procède également, selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des provisions sur avantages du personnel. Nous avons, d'une part, revu et testé le processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre société et celles contrôlant votre société, ainsi que les engagements consentis en leur faveur, ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas en attester l'exactitude et la sincérité.

Brive et Tours, le 21 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes :

Cabinet Larribe-Valvo : Jean-Paul MARTIGNAC

Deloitte & Associés : Bernard GROUSSIN

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET RÈGLEMENTÉS

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2015**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Brive et Tours, le 21 mars 2016

Commissaires aux Comptes :

Cabinet Larribe-Valvo : Jean-Paul MARTIGNAC

Deloitte & Associés : Bernard GROUSSIN

Informations sur la gestion des risques

Conformément à la réglementation bancaire française, la mesure et la surveillance des risques à la Banque Tarneaud sont décrits dans un rapport annuel destiné à l'Autorité de Contrôle Prudential et présenté au Conseil de Surveillance de la banque.

L'organisation et les procédures de gestion des risques du groupe Crédit du Nord s'appliquent à la Banque Tarneaud et concernent les principaux risques auxquels la société est confrontée :

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Il est géré à court terme dans la perspective du respect du coefficient réglementaire de liquidité, et à long terme en fonction des impasses annuelles de liquidité mises en évidence par les méthodes et outils de Gestion de Bilan de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord.

La liquidité est essentiellement assurée et ajustée par des opérations de refinancement ou de placement auprès du Groupe sous forme d'emprunts, de prêts, de titres de créances négociables ou d'autorisations de découvert.

RISQUE DE TRANSFORMATION

Le développement des crédits consentis à moyen et long terme s'adosse sur la collecte de ressources longues auprès de la clientèle et sur l'émission de BMTN. L'évolution de la structure du bilan de la banque est suivie et pilotée par la cellule ALM du groupe Crédit du Nord.

RISQUE DE MARCHÉ

La banque n'entretient pas de position sur les marchés dérivés et adosse ses ordres clientèle auprès de son actionnaire.

RISQUE DE TAUX

Il découle des positions à l'Actif et au Passif du bilan et fait l'objet d'une macro-couverture par instruments dérivés de taux (swaps, caps). La Banque Tarneaud bénéficie de la mise en oeuvre des méthodes et outils de Gestion de Bilan de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est limité aux encaisses en devises dans les agences.

Les autres opérations en devises réalisées pour le compte de la clientèle sont systématiquement adossées auprès du Crédit du Nord de manière à neutraliser le risque de change.

Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'être informés, par le rapport du Directoire, de l'activité et des résultats de votre Banque pour l'exercice 2015.

Le Conseil de Surveillance constate que la Banque Tarneaud a poursuivi son développement avec un fonds de commerce qui progresse sur les marchés particuliers (+ 3,2 %), professionnels (+ 3,4 %), et entreprises (+ 2,0 %) et des volumes en hausse : + 0,7 % en encours de crédits et + 10,1 % en encours de dépôts.

Dans une conjoncture économique morose et un contexte de taux bas défavorable à l'intermédiation bancaire, le PNB s'établit à 138,4 millions d'euros en progression de + 0,2 %. Le RBE comptable est de 54,4 M€. Son évolution est de - 1,0 %. Avec un Coût du Risque en baisse de - 31,5 %, le résultat d'exploitation ressort à 40,2 millions d'euros en 2015.

Le Conseil de Surveillance observe que le Résultat Net, comprenant les opérations décrites dans le rapport du Directoire et l'annexe aux Comptes Sociaux, s'élève à 26,8 millions d'euros, en hausse de + 18,6 %.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, il recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes présentés par le Directoire au titre de l'exercice 2015, et lui propose de distribuer un dividende de 28,98 € par action.

Il approuve la politique menée par le Directoire dans le cadre de la stratégie qui lui a été fixée.

Il tient à féliciter tous les collaborateurs de la Banque Tarneaud pour leur dynamisme et leur efficacité dans un environnement exigeant et à remercier tous les clients pour leur attachement et leur fidélité.

Le Président du Conseil de Surveillance
Jean-Loup TARNEAUD

Résolutions

De la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution **Approbation des comptes**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2015 et le compte de résultat de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 26.826.504,53 €.

Deuxième résolution **Affectation du résultat**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate :

bénéfice de l'exercice	26.826.504,53 €
majoré du report à nouveau de l'exercice précédent	6.063,66 €
soit un total distribuable de.....	26.832.568,19 €

L'Assemblée générale décide :

- d'attribuer à titre de dividende 48.365.388,54 €
(soit 28,98 € par action)
 - de prélever sur la réserve ordinaire 21.550.000,00 €
 - d'affecter en report à nouveau 17 179,65 €
-

La réserve ordinaire passe ainsi de 87.650.000,00 € à 66.100.000,00 €.

Le dividende de 28,98 € par action portant sur 1.668.923 actions sera mis en paiement le 8 juin 2016.

Il est rappelé, conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

Exercice 2014	12,50 € par action
Exercice 2013	23,50 € par action
Exercice 2012	51,00 € par action

- Troisième résolution** **Conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce**
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de convention à soumettre à son approbation.
- Quatrième résolution** **Avis consultatif sur l'enveloppe de rémunération versée en 2015 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consulté en application de l'article L 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 582 K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2015 aux personnes visées par ledit article.
- Cinquième résolution** **Renouvellement du mandat d'un Membre du Conseil de Surveillance**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Philippe AMESTOY en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.
- Sixième résolution** **Renouvellement du mandat d'un Membre du Conseil de Surveillance**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Madame Odile ZIMMERMANN en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.
- Septième résolution** **Nomination d'un Membre du Conseil de Surveillance**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Mme Béatrice LELIEVRE en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

De la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire

- Huitième résolution** **modification statutaire**
« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, l'Assemblée Générale, décide de supprimer de l'article 20 des statuts « composition du conseil de surveillance » le paragraphe repris ci-après :
- Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de dix (10) actions.
Les membres du Conseil peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de trois mois.

De la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

Neuvième résolution Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale, pour effectuer toutes formalités et publications.

Banque Tarneaud

Siège social

2 et 6 rue Turgot - 87011 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 44 58 58 - Fax : 05 55 77 51 03

www.tarneaud.fr